



FISCALITÉ 2010

Le Conseil Municipal a arrêté la fiscalité de l'année 2010 lors de la séance du conseil municipal du 26 février dernier. Nous savons que le pouvoir d'achat des Saint-Jurauds, comme celui des Français, est mis à rude épreuve à cause des effets de la crise qui sévit encore et dont nous ne maîtrisons ni l'ampleur ni la durée. Aussi, les chiffres que nous allons vous indiquer dans le présent document sont issus d'une réflexion mûrie, évitant une hausse trop importante tout en permettant l'atteinte de nos indispensables objectifs.

BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE

TAXE D'HABITATION

Elle est actuellement à 6,40 % et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 99.008 euros.

Elle passe à 6,56 % et rapportera par simulation 101.483 euros.

Un document transmis par la Direction Générale des Finances Publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2009 de 12,99 %.

TAXE FONCIER BATI

Elle est actuellement à 11,24 % et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 137.353 euros.

Elle passe à 11,52 % et rapportera par simulation 140.774 euros.

Un document transmis par la Direction Générale des Finances Publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2009 de 20,41 %.

TAXE FONCIER NON BATI

Elle est actuellement à 39,44% et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 23.309 euros.

Elle passe à 40,42 % et rapportera par simulation 23.888 euros.

Un document transmis par la Direction Générale des Finances Publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2009 de 38,65 %.

« ÉQUIVALENT » TAXE PROFESSIONNELLE

Elle était en 2009 à 9,28 % et a rapporté 131.067 euros.

La taxe professionnelle disparaît mais sera compensée par l'Etat, en 2010, sur la base de la recette perçue en 2009, soit 131.067 €.

Un nouveau taux de TP a cependant dû être voté. Il subit la même hausse que les trois autres taxes.

Il passe de 9,28 % à 9,51 % ; la différence de + 0,23 % s'applique sur la base de la C.F.E. (ou COTISATION FONCIERE SUR LES ENTREPRISES) qui prend uniquement en compte l'assiette foncière des entreprises.

La nouvelle recette obtenue vient s'additionner à la compensation de 131.067 €, d'où un produit « équivalent TP » 2010 égal à 131.377,45 €.

La recette des trois taxes et de la compensation-relais (ex TP) atteindra 397.522 euros.

L'augmentation votée à l'unanimité par la municipalité est de 2,5 %, ce qui revient, par exemple, à payer une taxe d'habitation 205 € au lieu de 200 € (pour la part communale).

Dans la mesure du possible, la municipalité veillera à ne plus augmenter les taxes d'ici la fin du mandat.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

TARIFS 2009

- Montant de l'abonnement annuel : 26 € par abonné.
- Redevance d'assainissement pour les gens raccordés au réseau collectif : 1,17 € / m³
- Raccordement au réseau : 1.100 €.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 février dernier, a décidé à l'unanimité, de ne procéder à aucune majoration des taxes d'assainissement votées en 2009.

Au nom du Conseil Municipal,
Le Maire
Pascal PONCET



Pascal Poncet

DERNIERE MINUTE...DERNIERE MINUTE...DERNIERE MINUTE...

Grâce aux différentes actions entreprises (population, parents d'élèves, enseignants, syndicats, Elus d'autres communes, municipalité) et aux arguments développés à Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous sommes heureux de vous annoncer le maintien de la 4^{ème} classe à l'école primaire publique de Saint Just-en-Chevalet.